

Direction Gestion des déchets du Grand Besançon (tel : 03 81 41 55 35)
Objet : extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques:

Proposition d'article pour les bulletins municipaux

NOUVEAU LE TRI SE SIMPLIFIE

Afin d'améliorer le recyclage de déchets, le Grand Besançon, responsable de la collecte des déchets, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri, TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : les bouteilles, bidons et flacons – que vous triez déjà, + **les pots, + les barquettes, + les boîtes, + les sachets et films en plastique** avec vos autres déchets recyclables (emballages en métal, en carton, briques alimentaires et papiers).

Quelques exemples : les pots de yaourt ou de crème, les barquettes de salade ou de fruits, les boîtes de glace, les sachets de pain de mie .., les films qui entourent les packs d'eau ou de lait...

Le centre de tri, géré par le SYBERT¹, a été modernisé pour trier ces nouveaux matériaux. Grâce à de nouvelles solutions techniques il est possible aujourd'hui de recycler et de valoriser plus.

A noter : le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager, dans le cadre d'un programme national soutenu par Eco Emballages², dans ces nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en plastique qui devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris (déchets résiduels).

Engageons-nous, trions plus...

*SYBERT : syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets
Eco Emballages : assure le dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers*

(UNE INFOGRAPHIE DES NOUVELLES CONSIGNES EST A VOTRE DISPOSITION SI VOUS AVEZ DE LA PLACE dans votre bulletin)

¹ SYBERT / Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets

² Eco Emballages : assure le dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers

LES RECYCLABLES dans le bac de tri

EMBALLAGES PLASTIQUES

+ Nouveau



pots / barquettes / boîtes / sachets / films



bouteilles / bidons
flacons

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



acier / aluminium

EMBALLAGES EN CARTON



boîtes
cartonnettes
briques alimentaires

PAPIERS



journaux / magazines
prospectus / catalogues
cahiers / feuilles
enveloppes

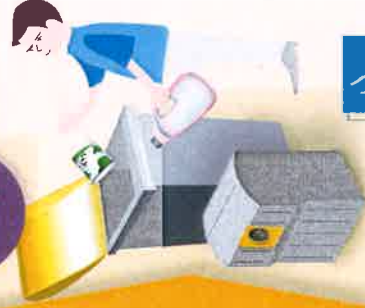
CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

BIEN
VIDER
inutile
de laver

AVEC
ou sans
BOUCHON

EN VRAC
pas dans
un sac

PAS
D'OBJETS
que des
emballages



Grand
Besançon

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr



LE TRI SE SIMPLIFIE !

Nouveau

EN PRATIQUE

CHEZ VOUS, TOUS LES
EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT



LES AUTOCOLLANTS
CONSIGNES DE TRI



Ils seront remplacés à partir de septembre 2016 jusqu'en 2017. Pour les remplacer par vous-mêmes, ils sont à retirer en mairie ou à l'accueil de la Direction gestion des déchets.

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?

Direction
gestion des déchets

Accueil du public :
94 avenue Clemenceau à Besançon.

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr
www.grandbesancon.fr

au 1^{er} juillet 2016



Madame, Monsieur,

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, le Grand Besançon, en charge de la collecte des déchets ménagers, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pouvez désormais déposer **dans votre bac de tri** (jaune ou bleu selon les communes) **tous les emballages ménagers :**

- **tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films (nouveau)** avec les bouteilles et flacons en plastique (exemples au verso),
- **tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires,**
- **et tous les papiers.**

Le centre de tri, géré par le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets), a été modernisé pour trier les nouveaux matériaux et, grâce à de nouvelles solutions techniques, il est possible aujourd'hui de recycler et de valoriser plus.

Toujours exemplaire dans le domaine du tri et de la collecte des déchets, le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager sur **l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques**. Celles-ci devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

Votre nouveau « Mémo tri » est joint à ce courrier. Vous y trouverez toutes les consignes et les conseils pratiques pour bien trier chez vous.

La Direction gestion des déchets du Grand Besançon est à votre disposition pour vous apporter conseils et réponses à toutes vos questions sur le tri et la gestion de vos déchets.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris (déchets résiduels).

Persuadés de votre participation, nous vous remercions d'avance pour votre adhésion à ces nouvelles consignes. **Engageons-nous, trions plus...**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Vice-Président
François LOPEZ
Chargé de la gestion des déchets

Le Président
Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon